

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 9
- Absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 19/05/2025

Présents : M.ROULETTE, S.LECORDIER, S.LE PART, K.GOBE, J-F PELE, C.POURREAU, T.LERAY, T.JOSSOMME, A.CHEVAL

Absents excusés : M.FOUREAU, G.DAVY, , N.MAULAVE, G.COLIN, L.FERET

Secrétaire de séance : C.POURREAU

Auxiliaire de séance : G.FAURE

Validation du procès-verbal du précédent conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative budget commune
- Révision des tarifs de la salle polyvalente
- Sous-traitance marché pavillons

25/25 Décision modificative budget commune

25/25 Décision modificative budget commune

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de prendre une décision modificative pour le budget principal afin d'abonder le compte 66111. Il propose donc les écritures suivantes :

-BUDGET COMMUNE :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Compte 66111	+10 000 €	Compte 741121	-13 300 €
Chapitre 023	-23 300 €		

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Compte 2131	-23 300 €	Chapitre 021	-23 300 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- D'approuver les écritures proposées
- D'accepter la décision modificative
- De charger Monsieur Le Maire d'émettre les écritures budgétaires

25/26 Révision des tarifs de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire présente la nécessité de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente compte tenu de l'inflation. Ces tarifs n'ayant pas été révisé depuis 2022, ils seront applicables aux contrats signés à partir du 1er Janvier 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

De fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

Prestation	Prix unitaire
RETENUE FORFAIT MENAGE	100.00€
ELECTRICITE Kwh HP ELECTRICITE Kwh HC	0.29€/kw consommé 0.23€/kw consommé
couvert complet	0.80 €
1/2 couvert	0.40 €
couvert sans assiette	0.30 €
assiette 22 cm	2.80 €
assiette 19 cm	2.35 €
verre	1.50 €
Flûte ou verre à pied	2.50 €
fourchette, cuillère à soupe, couteau	0.85 €
cuillère à café	0.50 €
tasse	2.70 €
carafe	5.80 €
saladier	5.90 €
plat plat	16.70 €
légumier	11.00 €
louche	4.50 €
Clé perdue+serrure – tarif selon devis	

Habitants de la commune

Prestation	SALLE 1 : 40 personnes	SALLE 2 : 180 personnes	SALLE 1+2
Journée	80	130	150
Week-end	130	160	250
Vin d'honneur	80€		
Cuisine (utilisation du gaz)	80€		
Caution	300€		
Annulation moins de trois mois avant date retenue	50€		

Habitants hors de la commune

Prestation	SALLE 1 : 40 personnes	SALLE 2 : 180 personnes	SALLE 1+2
Journée	90	140	170
Week-end	150	180	280
Vin d'honneur	90€		
Cuisine (utilisation du gaz)	90€		
Caution	300€		
Annulation moins de trois mois avant date retenue	50€		

Les associations ayant leurs sièges dans la commune bénéficient de deux locations gratuites par an, ne sera facturé que la consommation d'électricité ainsi que la location de vaisselle.

Les associations à but cantonale et/ou ayant leur siège dans le canton bénéficient d'une location gratuite par an (hors week-end) ne sera facturé que la consommation d'électricité ainsi que la location de vaisselle.

Le club de l'amitié bénéficie toujours de la location gratuite de la salle avec facturation de la consommation de l'électricité ainsi que de la location de vaisselle.

25/27 Sous-traitance marché pavillons

Monsieur le Maire rappelle au conseil les contours du projet de travaux de construction de 4 pavillons locatifs sur la commune.

Il rappelle également que ces travaux intègrent dans le lot 02 (Gros Œuvre) le coulage gros béton pour fondations, le plancher préfabriqué, le chaînage en béton armé, l'élévation des murs extérieurs et intérieurs, les cloisons, l'exécution des appuis en béton moulé, le passage des réseaux pour lequel l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES), désignée attributaire des travaux, propose l'intervention de la société SAS GSR (53100 MAYENNE) en qualité de sous-traitant et moyennant un montant de prestations de 66 000.00 € HT.

Ces travaux intègrent également les travaux de terrassement-remblais, fouille en rigole pour fondations, remblaiement, couche de sablage pour lequel l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES), désignée attributaire des travaux, propose l'intervention de la société ORAIN TP (53220 SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE) en qualité de sous-traitant et moyennant un montant de prestations de 6 500.00 € HT.

Ces travaux intègrent également les travaux de ravalement pour lequel l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES), désignée attributaire des travaux, propose l'intervention de la société RAVALEMENT RAVARY (53220 MONTJEAN) en qualité de sous-traitant et moyennant un montant de prestations de 31 000.00 € HT.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'entériner les actes de déclaration de sous-traitance établi au profit des sociétés SAS GSR (53100 MAYENNE), ORAIN TP (53220 SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE), RAVALEMENT RAVARY (53220 MONTJEAN).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- De valider l'acte de déclaration de sous-traitance présenté par l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES) dans le cadre des travaux de construction de 4 pavillons locatifs sur la commune, au bénéfice de la société SAS GSR (53100 MAYENNE) concernant le coulage gros béton pour fondations, le plancher préfabriqué, le chaînage en béton armé, l'élévation des murs extérieurs et intérieurs, les cloisons, l'exécution des appuis en béton moulé, le passage des réseaux et représentant un coût de 66 000.00 € H.T
- De valider l'acte de déclaration de sous-traitance présenté par l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES) dans le cadre des travaux de construction de 4 pavillons locatifs sur la commune, au bénéfice

SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- ✓ Décision modificative budget commune
- ✓ Révision des tarifs de la salle polyvalente
- ✓ Sous-traitance marché pavillons

M. Le Maire, Maurice Roulette



Secrétaire de séance, Christian POURREAU

- de la société ORAIN TP (53220 SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE) concernant le terrassement-remblais, fouille en rigole pour fondations, remblaiement, couche de sablage et représentant un coût de 6 500.00 € H.T
- De valider l'acte de déclaration de sous-traitance présenté par l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-LES-VALLEES) dans le cadre des travaux de construction de 4 pavillons locatifs sur la commune, au bénéfice de la société RAVALEMENT RAVARY (53220 MONTJEAN) concernant le ravalement et représentant un coût de 31 000.00 € H.T
 - D'habiliter Monsieur le Maire à signer les actes de déclaration de sous-traitance ainsi que tout document connexe et à engager les dépenses nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.